

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25
NOVEMBRE 2014 A 20H30**

L'an deux-mille-quatorze, le mardi 25 novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal JAN, Maire.

Présents : JAN Pascal, LAFONT Yves, HAMON Alain, GAZO Jacques, BENETTI Benjamin, POUZAC Michel, ALASSET Mathieu, BONIFACE Marie-Claude, LEPAGE Sylvie, DANIAU Jean-Louis, BARON Alain, MOUYON Bruno, BICARD Dominique (arrivé quelques minutes après le début de la séance).

Excusés par procuration : GLEYZES Frédéric (procuration à GAZO Jacques), JAN Emeline (procuration à Bruno MOUYON).

Secrétaire de séance : MOUYON Bruno

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 7/10/2014
- Taxe d'aménagement
- Tarif cantine scolaire pour 2015
- Indemnité du percepteur
- Plan local d'urbanisme
- Pool routier : consommation des crédits et fonds de concours
- Remplacement du photocopieur
- Questions diverses

1 - Approbation du procès verbal du conseil municipal du 7/10/2014

Le Maire soumet au vote des conseillers municipaux présents, le procès verbal du 7/10/2014.

Jacques GAZO demande la rectification de deux points. Cette requête est acceptée.

Le procès verbal est voté à l'unanimité avec les deux modifications demandées.

2 – Taxe d'aménagement

Le Maire explique que la taxe d'aménagement, qui remplace la taxe locale d'équipement, a été votée en 2011 à un taux de 5% pour 3 ans. Il convient de prendre une nouvelle délibération avant le 30 novembre 2014 sous peine de ne pouvoir percevoir à nouveau la taxe d'aménagement en 2015. Il expose le mode de calcul d'une taxe d'aménagement et présente les exonérations facultatives, mais possibles proposées par les textes réglementaires. Il expose également les modalités de paiement de cette taxe dans le temps.

Le Maire propose de prendre une délibération pour une taxe d'aménagement au taux de 5% et d'appliquer les exonérations possibles prévues par les textes (les logements sociaux, les personnes bénéficiant de prêts à taux zéro, les locaux industriels et artisanaux, les abris de jardin).

Il propose également que cette délibération mentionne que la taxe à ce taux sera reductible de plein droit d'année en année sauf nouvelle délibération (on pourra y revenir chaque année si on le souhaite).

La taxe d'aménagement est votée à l'unanimité

3 – Le tarif de la cantine pour 2015

Le Maire propose de voter une augmentation habituelle annuelle du tarif de la cantine à cette période pour l'année suivante. Il propose une augmentation de 5%, en raison des nouvelles charges résultant de la mise en place de nouvelles procédures et contrôle d'hygiène. Les 5% compenseraient la moitié de ces nouvelles charges.

Le Maire propose donc un tarif enfant à 2€85 au lieu de 2€70, et un tarif adulte à 3€05 au lieu de 2€90.

Suite à une discussion, la proposition est de voter pour l'augmentation des tarifs de 5%, et de nous engager dans une réflexion de la politique tarifaire générale (cantine et périscolaire).

L'augmentation de 5% est votée pour les tarifs de cantine par 12 voix pour et 3 voix contre.

4 – Indemnité du percepteur :

Le Maire explique que le percepteur peut percevoir une indemnité des communes. Cela se décide à chaque début de mandat. Cette décision est valable pour toute la durée du mandat.

Le montant de cette indemnité est calculé en fonction de la population de la commune. Pour Montgaillard-Lauragais, son montant annuel est de 424.87 €, plus une indemnité de budget de 30.49 €.

Une discussion a lieu sur le bien fondé et l'utilité d'accorder cette indemnité, car le percepteur touche également son salaire.

Le Maire propose le vote : Les voix sont comptabilisées plusieurs fois car le vote est indécis.

7 pour (dont le Maire Président de séance) - 7 contre - 1 abstention

Compte tenu de l'égalité, la Maire se renseigne pour savoir quel est le résultat de ce vote.

5 - Le Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire expose qu'une présentation a été faite en Mairie à l'attention des conseillers municipaux par le prestataire « l'Atelier Urbain ». Des demandes de modifications ont été transmises à l'Atelier Urbain, mais à ce jour, nous n'avons pas reçu le diagnostic définitif. L'« Atelier Urbain » travaille actuellement sur le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et nous transmettra les documents dès qu'ils seront élaborés.

Suite à une demande, le Maire se renseignera sur la possibilité d'obtenir des comptes rendus de réunion fournis par le prestataire. Il vérifiera si cela est mentionné dans le cahier des charges.

6 - Le Pool Routier :

Le Maire présente le pool Routier. Il explique qu'il est de la compétence de la communauté de communes CAP LAURAGAIS. C'est un programme avec un budget, qui se réalise sur 3 ans. Le solde du Pool Routier 2013 - 2015 est de 10000 € environ pour notre commune. Il reste l'année 2015 à passer, pour laquelle il y aura au moins le bouchage des « nids de poules » (ce qui a coûté 4000 € en 2014).

CAP Lauragais a par ailleurs, voté la possibilité d'un fond de concours, afin de réaliser des travaux dans les communes qui le souhaitent, en plus des travaux prévus au Pool Routier. CAP Lauragais prendrait à sa charge une quote-part de ces travaux, égale au montant de la subvention allouée par le Conseil Général de la Haute-Garonne dans le cadre du Pool Routier, à savoir 51,25 % pour Montgaillard-Lauragais.

Le Maire propose de prendre une délibération pour inscrire à ce fonds de concours un montant de travaux de 28 000 €, dont 13 482 € resteraient à la charge de la commune sur le budget 2015.

Le Maire rappelle les conditions de la baisse du budget du Pool Routier pour la dernière période 2013 - 2015 et estime que cette somme est nécessaire afin d'entretenir convenablement la voirie communale.

Une discussion sur le mauvais état général de la voirie communale et de la répartition des crédits de travaux proposés par Cap Lauragais a lieu.

Le Maire demande au conseil de délibérer sur l'acceptation du fond de concours pour un montant de travaux de 28000€ pris en charge à 51.25% par Cap Lauragais, ce qui représente la somme de 13482€ pour la commune.

Le fond de concours est voté à l'unanimité

7 - Le remplacement du photocopieur de la Mairie

Le Maire explique que le photocopieur de la Mairie est devenu obsolète et ne correspond plus aux besoins actuels ou futurs et qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, se met en place une dématérialisation de tous les documents transmis en perception et en préfecture. Cette dématérialisation se déroulera par étapes. Il nous informe également qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, le constructeur CANON ne fournira plus de pièces pour le copieur actuel.

Le Maire présente les propositions de 6 sociétés qui ont fait une offre de prix. Les propositions sont soit un achat (de 2834€ HT à 4430€HT), soit en location (au mois ou au trimestre).

En cas d'achat, on demande une subvention au CG qui serait d'environ 20% et on récupère la TVA

Si c'est en location, c'est un coût au trimestre ou au mois sans subvention et sans récupération de la TVA sur les loyers payés.

La maintenance est facturée au nombre de photocopies.

Il s'agit d'appareils « couleur », et le prix des photocopies est de 0.005 € à 0.006 € pour le noir et blanc et de 0.05 € à 0.06 € pour la couleur.

Une discussion s'installe autour de la location ou l'achat. **Il en ressort unanimement qu'il faut nous orienter vers une location** afin que le matériel soit changé régulièrement selon les performances de l'époque.

Une discussion s'installe sur le fondement de prendre un copieur couleur au lieu d'un noir et blanc.

Pour l'analyse des propositions actuelles, B BENETTI se charge de l'analyse des caractéristiques techniques des propositions, et il est également décidé de demander le prix de copieurs noir et blancs afin de comparer les prix.

Le Maire demande si le conseil est d'accord pour louer le photocopieur qui sera choisi, afin de ne pas refaire une réunion pour cela.

Personne ne s'oppose à cette proposition.

Questions diverses :

1 - Décisions modificatives de budget :

Le Maire expose que les décisions modificatives du budget doivent être adoptées par le Conseil Municipal.

Première décision modificative :

Le Maire expose qu'il a été décidé par l'Etat une répartition du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (les communes « riches » donnent de l'argent et les communes « pauvres » en reçoivent). Il était prévu que Montgaillard reverse 1 107 €. Finalement, l'Etat nous demande 2 211€. Il faut donc réapprovisionner le compte concerné de la différence.

Deuxième décision modificative :

Suite à l'augmentation de la masse salariale du fait de la mise en place des accueils périscolaires et au remplacement de certains agents pour arrêts maladie, il est nécessaire de réalimenter le compte des salaires.

Il faut transférer 11 000 € du compte de fonctionnement sur le compte des salaires. Sur les 11000€, 7 000 € avaient été prévus. Sur cette somme, 4 000 € nous seront en partie remboursés plus tard dans un autre chapitre par les assurances sociales. Pour équilibrer et payer les salaires de décembre, cela est nécessaire.

Personne ne s'est opposé à cette proposition du Maire.

2 – La FNACA (fédération nationale des anciens combattants d'Algérie) nous propose l'achat d'une plaque commémorative bleue afin de l'apposer au monument aux morts.

Tout le monde est d'accord.

3 – Cap Lauragais :

Yves LAFONT expose se qui c'est décidé à l'occasion des derniers conseils communautaires de CAP LAURAGAIS

Conseil Communautaire du 04.09.2014

- Adoption du et plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques "Camave III" pour un montant total de 2 088 051 €. Prix de vente moyen de principe 30 €/m²
- Choix du prestataire pour la fourniture de pneus. Espace Pneus retenu pour un devis estimatif de 32 967, 97 €
- Choix du prestataire pour les dégâts d'orages. Eiffage retenue pour 46 735 € HT mieux classée
- Demande de subvention CG31 pour travaux de dégâts d'orages Subvention demandée 25 908,87 € pour 42 395,39 € de travaux (Cout estimatif)
- Création d'un poste d'attaché territorial pour embauche de Solène Saint-Martin en remplacement de Marion Astegiano. Son poste d'ingénieur sera supprimé.
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour pérenniser l'emploi d'un agent contractuel sur le poste d'assistante d'exploitation (Mallory Guyot).

Conseil communautaire du 16.10.2014

- Centre de loisirs : approbation de l'avant-projet définitif :
 - o Cout prévisionnel : travaux 2 090 500 €
 - maitrise d'œuvre 204 000 €

- Choix du prestataire pour la mission d'ordonnancement pilotage coordination des travaux de construction du centre de loisirs. Entreprise Llop Jean-Louis classée 1ère pour un montant forfaitaire de 21 760 € HT
- Décisions modificatives budgétaires.
- Délibération par rapport à la suppression des Conseils Généraux
- Convention d'assistance au recrutement avec le CDG 31

Conseil communautaire du 20.11.2014

- Emprunt 2014 budget général et Ordures Ménagères. Choix de la Banque Postale pour un emprunt de 810 000 € sur 15 ans à 2,11%.
- Ligne de trésorerie 2014.2015. Choix du Crédit Agricole pour une ligne de crédit de 800 000 €. Taux global 1,358 %.
- Non valeurs et créances éteintes OM pour 6 010 €
- Non valeurs Pompes Funèbres pour 70 €
- Demande subvention CG31 pour dégâts d'orages. Subvention de 19 111,97 € pour 29 903,70 € de travaux estimatifs.
- Cession tractopelle pour 6 213,60 € TTC à LVT Barthe
- Convention de prestation d'accompagnement individualisée à la mobilité et dynamiques professionnelles. "Bilans repères". Cas d'un agent qui reprend à mi-temps thérapeutique. Nécessite d'effectuer un bilan repère, avec l'aide du Centre de Gestion 31, gratuit si convention.
- Délibération pour approbation des montants admis en fonds de concours voirie, pour les communes candidates. Montgaillard admis pour 28 000 € HT de travaux. Coût pour la commune 48,75 % soit 13 482 € HT.
- Syndicat mixte du Pays Lauragais. Approbation de la transformation du Syndicat en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais. Compétence GAL (Crédits FEADER). Compétence pour l'élaboration de Projets du Territoire
- Bassin Hers Girou : Approbation de l'adhésion de « Cœur Lauragais » (Communauté de Communes du canton de CARAMAN).
- Répartition statutaire et coefficient de pondération : ajournement.

4 – Le recensement :

A compter du mois de Janvier, un recensement de la population sera effectué sur la commune. A cet effet, des agents recenseurs ont été nommés par le Maire. Il s'agit d'agents communaux. Gaël AMBRY et Nadia GENDREUX seront agents recenseurs et réaliseront ces missions en dehors de leurs heures de travail ; ils seront rémunérés en plus de leur salaire pour cela. Béatrice coordonnera le recensement sur ses heures de travail et n'aura pas d'indemnités pour cette mission.

5 – Le traçage « terrain de sport » de la cour de l'école :

Suite à la discussion, le tracé du terrain de sport dans la cour de l'école sera fait en lien avec les enseignants pour s'assurer du bon positionnement, et pendant les vacances de Noël afin de permettre un séchage optimal et ne pas exposer les enfants à des éventuelles vapeurs.

Le bon de commande est passé. Le devis le moins cher est retenu (société CITEL pour la somme de 880 € TTC). Le prestataire a déjà fait des écoles, il donne des garanties en termes de « passages routiers » (1 000 000 de passages). Il assure que cette peinture tiendra environ 6 ans. Le fait que cela soit tracé sur de l'enrobé favorisera la tenue de la peinture.

6 – Demande d'information sur le travail des agents communaux

Certains conseillers souhaitent être documentés sur les emplois du temps des personnels afin de renseigner les administrés qui le souhaiteraient. Un petit « topo » serait le bien venu. Il est précisé que les emplois du temps ont été vus en conseil municipal.

Il est également soulevé le fait que tous les conseillers ne reçoivent pas certains documents transmis aux familles. La question de l'utilité de la transmission à tous les conseillers de tous les courriers informatifs émanant de la Mairie est posée.

Chacun reste sur ses positions, la discussion n'aboutit pas réellement.

7 – Le cheminement entre Ramade et Bellevue :

La question du cheminement entre le Chemin Ramade et le lotissement Bellevue est à nouveau posée.

Après discussion, il est répondu que le terrain est privé, un lien existe avec la commune compte tenu qu'un permis de lotir a été accordé. Ce cheminement devrait être réalisé dans un délai inconnu.

8 – Panneau signalétique gênant la visibilité :

Il est remarqué qu'un panneau a été mis en place pour indiquer le commerce nouvellement implanté Avenue des Pyrénées à Montgaillard. Ce panneau est sur l'avenue du Lauragais, au croisement avenue du Lauragais et avenue des Pyrénées. Il s'avère que ce panneau est sur le domaine public, et il gênerait la visibilité.

Le Maire répond que la commission des travaux ira le constater.

9 – Les questions diverses en général – le cas de la demande de Monsieur VIALLE :

S LAPAGE expose qu'elle souhaite revenir sur les questions diverses, car dit-elle « elle pose des questions mais n'obtient jamais de réponses ». Elle revient donc sur certaines questions.

Concernant la demande de Monsieur VIALLE et la réglementation pour les passages des tondeuses à gazon le dimanche. Elle demande si la Mairie lui a fait une réponse.

La Mairie indique qu'il n'a pas été fait de réponse personnelle, mais que l'arrêté préfectoral a été publié dans le journal municipal.

10 - Un nouvel abribus au nouveau lotissement :

La question de la réalisation d'un nouvel abribus au nouveau lotissement est abordée. Il est soulevé l'idée de faire une étude afin d'anticiper l'effectif futur d'enfants utilisateurs.

Pour la construction, Le Maire se renseignera auprès du Conseil Général pour aller en ce sens.

11 – Les problèmes de bruits à l’abribus du centre du village :

Des problèmes de bruits étaient réguliers à l’abribus du centre du village, le matin, aux heures de ramassage des enfants. Cela ayant entraîné des plaintes opposées, d’un voisin et d’un parent d’enfant, des actions ont été mises en place afin de restaurer le calme.

Un agent communal et des conseillers se rendent régulièrement sur place afin de veiller à la quiétude du lieu.

12 – La sécurité des jeux extérieurs pour les enfants :

Les jeux extérieurs pour enfants derrière l’église sont apparemment dégradés. La question de leur dangerosité se pose. La Mairie se renseignera donc sur les questions de normes et d’homologation. Il conviendra de se positionner sur les démarches à effectuer en connaissance de cause.

La Maire fait état de quelques dégradations volontaires sur le groupe scolaire, tel qu’une serrure forcée, et la vanne d’arrivée de fioul pour la chaudière fermée, nécessitant une reprogrammation complète du système de chauffage.

13 – La dangerosité d’un croisement dans le village :

La dangerosité du croisement dans le centre du village devant la salle des associations est abordée.

Chacun s’accorde à dire que le croisement est dangereux et que le non respect de la vitesse dans le village n’arrange rien. Il sera nécessaire de réfléchir à ces points afin de sécuriser cette zone.

14 – Changement d’interlocuteur ERDF

A HAMON annonce que monsieur DARNAU d’ERDF a pris la retraite et est remplacé par Mme BLANC.

La séance est levée à 22h47